

INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION 2018-2019

Chers parents,

Nous vous remercions d'avoir choisi l'Ecole Montessori de Lyon pour l'année scolaire 2018/2019 de votre/vos enfant(s).

Afin de finaliser votre dossier d'inscription, vous trouverez ci-après la liste des documents à remplir et les tâches à effectuer.

- Vérifier et mettre à jour votre dossier sur votre compte SCOLANA, et plus spécifiquement vos données de contact. **Cette étape est essentielle, il en va de la sécurité de votre enfant.** C'est en effet au départ des infos présentes dans SCOLANA que l'école peut joindre les parents ou leurs proches en cas d'urgence. C'est également au départ de Scolana que l'école vous joint par mail, veillez donc bien à y indiquer la bonne adresse mail.
- Insérer une photo récente de votre/vos enfant(s) dans sa fiche SCOLANA.
- Lire, remplir et approuver le présent dossier comprenant :
 - les **RÈGLES DE VIE** (pages 3 à 4),
 - la fiche d'**INSCRIPTION** au sein d'une **AIRE** (pages 4 et 5),
 - la **CHARTRE FINANCIÈRE** (page 6 à 9),
 - les **AUTORISATIONS** diverses (pages 10 et 11)

Merci de parapher chaque page et remettre le document complet au service administratif de l'école.

- Pour les règlements, remplir et signer l'**autorisation de prélèvement SEPA et joindre un RIB** si vous n'avez pas encore opté pour ce mode paiement ou si vous changez de compte bancaire (page 13), ou joindre les chèques à l'ordre de l'OGEM.
- Adhérer à l'AMF en suivant le lien envoyé par mail (voir infos page 12)

Etablissement scolaire privé hors contrat non confessionnel, l'Ecole Montessori de Lyon accueille les enfants dès l'âge de 2 ans en classe maternelle et assure le suivi de leurs études primaires jusqu'à l'entrée au collège, en suivant les cycles Montessori, en conformité avec le Décret n°2013-682 du 24 juillet 2013 codifié à l'article D311-10 du Code de l'Education, à savoir respectivement :

- Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, correspondant aux trois niveaux de l'école maternelle appelés respectivement : petite section, moyenne section et grande section ;
- Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux, correspondant aux trois premières années de l'école élémentaire appelées respectivement : cours préparatoire, cours élémentaire première année et cours élémentaire deuxième année ;
- Le cycle 3, cycle de consolidation, correspond aux deux années de l'école élémentaire suivant le cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du collège appelées respectivement : cours moyen première année, cours moyen deuxième année et classe de sixième,

A l'exception du cycle 4, cycle des approfondissements, correspondant aux trois dernières années du collège appelées respectivement : classes de cinquième, de quatrième et de troisième.

Enregistrée à l'académie du Rhône et inspectée annuellement, l'école est également signataire de la **Charte Montessori de France** qui garantit un enseignement respectueux des principes établis par Maria Montessori et est membre de l'**Association Montessori de France** (AMF) et de l'**Association Montessori Internationale** (AMI).

Elle est gérée par l'OGEM -Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori- Association de type loi de 1901 sans but lucratif constituée de parents bénévoles.

Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, l'approche pédagogique des enseignants de l'école privilégie l'autonomie des élèves et leur esprit de création sans négliger les acquisitions indispensables. Le matériel pédagogique Montessori permet à chaque enfant d'évoluer à son rythme avec l'aide des éducateurs formés à la pédagogie Montessori.

RÈGLES DE VIE

PÉDAGOGIE

L'École Montessori de Lyon dispense un enseignement Montessori. L'inscription à l'école implique impérativement le respect par les familles et les élèves des valeurs de cet enseignement.

ORGANISATION DES CLASSES

Les élèves sont répartis en 5 groupes de classe :

- 1 classe pour les enfants de 2 à 3 ans
- 2 classes pour les enfants de 3 à 6 ans
- 2 classes pour les enfants de 6 à 12 ans (6^{ème} incluse)

HORAIRES DES JOURNÉES

Nous demandons de bien veiller au respect de ces horaires pour éviter de déranger la classe et le travail de vos enfants. Les activités dans les ambiances se déroulent de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h30** du lundi au vendredi. Le mercredi elles se terminent à **11h30**. A partir de **16h45** les enfants sont accompagnés à la garderie.

Ambiance	Accueil le matin	Accueil l'après-midi
2-3 ans et 3-6 ans	8h15 à 8h45	13h20 à 13h30
6-12 ans	8h15 à 8h30	13h20 à 13h30

ACCUEIL & COORDINATION

Pour contacter l'école, vous pouvez adresser un mail à info@montessori-lyon.org ou appeler l'école au 04.78.24.51.32.

Pour toute correspondance, une boîte aux lettres OGEM est à votre disposition au rez-de-chaussée du 8 rue Barrier.

Pédagogie : les éducateurs de l'ambiance de votre enfant, ainsi que **Françoise NERI**, Coordinatrice Pédagogique, peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Administratif & financier : **Eudeline CHABERT d'HIÈRES**, Coordinatrice Agile, peut vous recevoir pendant les permanences les lundis de 8h30 à 10h, les mardis de 15h à 16h et les mercredis de 11h00 à 11h30 ou sur rendez-vous.

MATINÉES PÉDAGOGIQUES

Organisées un mercredi par mois, elles permettent aux membres de l'équipe de réunir leurs expériences et d'approfondir leurs formations. L'école est fermée durant ces matinées. Le calendrier de ces journées sera transmis dès le mois de juillet afin que les familles s'organisent pour la garde des enfants.

MALADIE

Les enfants malades, fiévreux ou porteurs d'une maladie contagieuse ne peuvent être admis à l'école.

Dans le but de limiter l'impact des maladies infantiles en milieu scolaire (varicelle, scarlatine, conjonctivite, grippe, gastro-entérite, oreillons, etc...) et donc de protéger vos enfants, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les périodes d'éviction scolaire données par votre médecin traitant et de nous prévenir dès les premiers symptômes pour permettre aux parents concernés de prendre les mesures de surveillance qui s'imposent.

Les mêmes préconisations s'imposent en cas de pédiculose (poux).

En cas d'allergies reconnues il est nécessaire de fournir l'ordonnance médicale afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Nous vous rappelons que la photocopie du carnet des vaccinations doit nous être fournie chaque début d'année et doit être à jour. En cas de non vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.

ABSENCES - RETARDS - DÉPARTS EXCEPTIONNELS

Prévenir au plus tôt et de vive voix l'éducateur de l'ambiance de votre enfant.

CHANGES - TENUES DE SPORT

Pour les groupes 2/3 et 3/6, il est demandé de fournir un change complet marqué au nom de l'enfant rangé dans son casier ou suspendu à son porte-manteau. Dès qu'un change sale vous parvient, nous vous demandons de le remplacer dès le lendemain.

Pour les cours de sport, une tenue adaptée est demandée. Les détails vous seront fournis dans la circulaire de rentrée.

IMPLICATION DES PARENTS

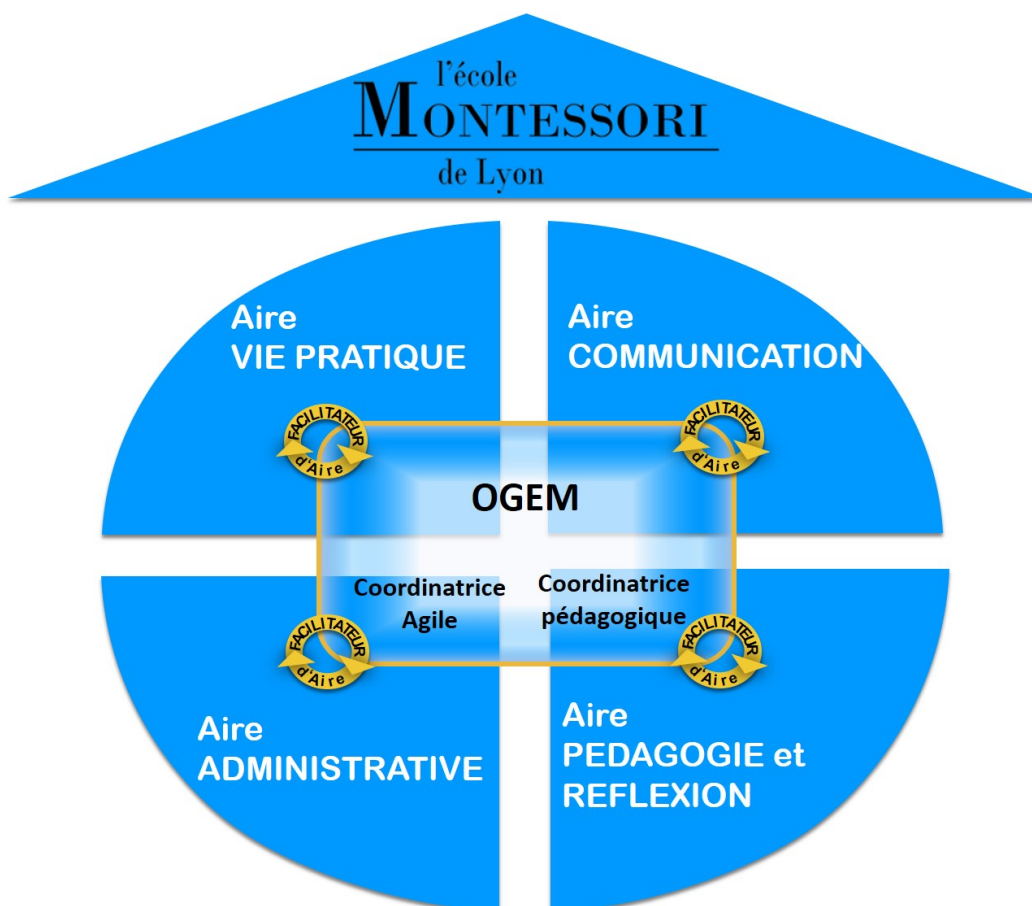
L'ÉCOLE MONTESSORI DE LYON est bien plus qu'une simple école, c'est une communauté éducative dans laquelle les parents s'impliquent et participent.

Dans le cadre de ses missions, l'OGEM (Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori Lyon) est garante du cadre administratif et de l'équilibre financier de l'école.

Pour organiser le bénévolat, quatre AIRES d'actions ont été mises en place :

Chaque année, chaque famille s'engage à donner du temps sur une action.

De nouvelles propositions peuvent aussi être suggérées.... N'hésitez donc pas à apporter de nouvelles idées !



ACTIONS DES AIRES		Pour participer, cocher la case qui vous motive
Chaque famille ne s'inscrit que sur un seul projet		
NOM et Prénom.....		
Email		
Mère ou père de		
Aire administrative		
Livret de secours	Fabrication d'un livret de secours par classe contenant les numéros d'urgence, la localisation du téléphone de secours et de la trousse commune, la localisation du compteur, l' étiquette « STOP ne pas toucher » pour le compteur électrique ...	
Ventes au profit d'activités de l'école	Organiser les ventes de gâteaux, chocolats et tartinades, participer à une brocante Développer d' autres projets	
Photos de classe	Gérer la prise des photos et la plateforme de commande	
Poursuite de l'action AESH	Développer la recherche de financement à partir du dossier de presse réalisé cette année	
Aire Communication		
Site internet	Le nouveau site internet de l'école vient d'être mis en ligne, faire vivre ce site ainsi que le coin des parents	
Événements	Travailler en lien avec l'aire vie pratique pour assurer la communication des fêtes et événements organisés tout au long de l'année	
Aire Vie Pratique		
Rentrée des familles	Livret d'accueil, Organisation du parrainage et accueil des nouvelles familles, organisation du pique-nique de rentrée	
Fête de Noël	Réservation de la salle, gestion de la communication en coordination avec l'aire communication, choix des activités créatives et achats du matériel, coordination des ressources parents pour la fête, préparation et rangement de la salle	
Fête du printemps		
Bientôt les vacances	Calendrier de l'école (Conception, prise des commandes et distribution) Organisation du pique-nique de fin d'année	
Bricolage	Réaliser les travaux de réparations et d'aménagement des espaces de vie de l'école	
Aire Pédagogique et réflexion		
Activités pédagogiques	Activités réalisées selon les besoins des éducateurs et des classes et basées sur les compétences et talents des parents (incluant la pause méridienne)	
Education à la paix	Organiser avec les éducateurs et les enfants la fête à la paix au mois de septembre	
Le numérique	Continuer de développer le projet, la phase test avec les enfants est à poursuivre	
Spiritualité	Travail de réflexion à poursuivre	
Un lieu de conférence	L'école pourrait être l'organisatrice de rencontres, de conférences ouvertes sur l'extérieur – Réfléchir sur la faisabilité, la logistique, le programme de ce projet	

CHARTRE FINANCIÈRE

FRAIS FIXES DE L'ÉCOLE

Ces frais correspondent à la location et l'entretien des locaux, les salaires et charges de l'ensemble du personnel, l'achat de matériel et mobilier, les frais fixes d'organisation et de gestion de l'école. L'école Montessori de Lyon est un établissement privé hors contrat, elle ne reçoit aucune aide de l'Etat, ni d'organismes publics ou privés.

FRAIS "PREMIÈRE INSCRIPTION" | ne concernent pas les réinscriptions

Les frais de "première inscription" (frais de dossier + droit d'entrée) sont dus une seule fois par enfant pour l'ensemble de la scolarité à l'école Montessori de Lyon. Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en cas de désistement ou d'annulation d'inscription et restent acquis à l'école.

Ils sont encaissés lors de l'inscription de votre enfant.

1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
700 €	560 €	440 €

FRAIS DE SCOLARITÉ PLEIN TEMPS

Les frais de scolarité sont annuels. Nous proposons une facilité de règlement par mois, en dix fois.

Tarif PLEIN TEMPS par enfant	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
1er enfant	5 100 €	510 € x 10
2ème enfant	4 250 €	425 € x 10
3ème enfant	3 350 €	335 € x 10

FRAIS DE SCOLARITÉ À MI-TEMPS | Concernent le groupe 2-3 ans et la première année de cycle 1

Les enfants peuvent être scolarisés 5 demi-journées. En cours d'année un enfant à mi-temps peut passer à plein temps (après entretien avec l'enseignante). Dans ce cas le tarif de scolarité sera révisé en conséquence, le mois suivant le passage à plein-temps. Est considéré à plein-temps, tout enfant qui vient plus de 5 demi-journées par semaine.

Tarif MI-TEMPS par enfant	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
1er enfant	4 250 €	425 € x 10
2ème enfant	3 550 €	355 € x 10
3ème enfant	3 050-€	305 € x 10

FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES ET SORTIES | hors classe de découvertes

Votre enfant n'aura besoin que d'un cartable et de chaussons.

L'école fournira le matériel et consommables nécessaires au travail de l'année : papeterie (stylos, crayons, gommes, cahiers...), matériel pour les activités créatives, livres de lecture et scolaires, sorties culturelles et pédagogiques.

JARDIN D'ENFANTS Ambiance 2-3 ans	MAISON DES ENFANTS Ambiances 3-6 ans	MAISON DES EXPLORATEURS Ambiances 6-12 ans
65 €	95 €	185 €

Ces frais de fournitures scolaires et sorties seront à régler en une fois en début d'année scolaire par enfant.

CLASSES DE DECOUVERTES (Cycles 2 et 3)

Le projet pédagogique des ambiances cycles 2 et 3 comprend la participation à une classe de découvertes chaque année. Son coût est facturé en dix mensualités et concomitamment plusieurs actions peuvent être menées dans l'école pour diminuer son prix (vente de gâteaux, crêpes, pop corn, braderie ou toutes autres actions à l'initiative d'une Ambiance ou de l'ensemble des Ambiances). Un avoir sera alors établi sur la facture à l'issue de ces manifestations si les recettes encaissées à la suite des opérations le permettent.

CYCLES 2 ET 3	Montant total annuel	Payable en 10 mensualités
Tarif par enfant	380 €	38 € x 10

DEMI-PENSION - PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les frais de demi-pension comprennent le **prix du repas**, le **service de cantine (1h)** et le **temps de garde des enfants** : sieste pour les plus jeunes et pour les plus grands une heure au "jardin" ou un temps d'activités proposées par temps de pluie ou très grand froid.

Merci de fournir chaque semaine une serviette de table à votre enfant.

- **INSCRIPTION ANNUELLE**

Les enfants ont la possibilité de rester à l'école tous les jours de la semaine (sauf le mercredi) de 11h30 à 13h30 et d'y prendre leur repas. Vous devez dès à présent réserver leur place pour que nous puissions anticiper notre organisation. Le règlement de la cantine est mensualisé et payable de la même façon que la scolarité (voir modalités de règlement).

	4 jours / semaine	3 jours / semaine	2 jours / semaine	1 jour / semaine
Montant par mois par enfant	108€	81 €	54 €	27 €

- **VOTRE CHOIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

- Lundi
- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

- **MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE**

Les modifications en cours d'année du nombre de jours de pause méridienne par semaine ne sont possibles que pour un mois complet et doivent être demandées par mail à info@montessori-lyon.org au plus tard deux jours ouvrés avant le début du mois concerné. Les modifications en cours de mois seront traitées comme des annulations ponctuelles ou des inscriptions occasionnelles.

- **ANNULATION PONCTUELLE**

En cas d'annulation de prise de repas, nous vous prions de bien vouloir le signaler 2 jours ouvrés à l'avance pour envisager la régularisation le mois suivant. Si aucun signalement n'est fait par mail à info@montessori-lyon.org aucune régularisation ne pourra être prise en compte.

Le remboursement de la demi-pension (7€ par repas) sera consenti pour une absence dont la durée est supérieure à une semaine.

- **INSCRIPTION OCCASIONNELLE**

Il est possible de prendre un repas occasionnel sous réserve d'avertir Eudeline (info@montessori-lyon.org) au minimum 2 jours ouvrés avant. Il apparaîtra sur votre facture au prix de 9€ l'unité.

GARDERIE

Un service de garderie est assuré par l'école le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h** pour les enfants ayant 3 ans révolus et scolarisés dans les ambiances 3/6 ou 6/12. Vous pouvez utiliser ce service de façon ponctuelle dans ce cas vous devrez prévenir au plus tard à 16h15 le jour même.

Prix unitaire par famille : 6 €

Les frais de garderie sont déductibles des impôts pour les enfants de moins de 6 ans. Les factures de garderie seront disponibles en ligne sur le logiciel de gestion de l'école SCOLANA. Une facture sera établie chaque bimestre au réel par l'école et adressée par mail à l'adresse renseignée dans la fiche SCOLANA.

AIDE AUX DEVOIRS

Pour les 6-12 ans une aide aux devoirs de 17h00 à 18h00 est proposée.

Ce service est facturé 6 € par séance. Pour les familles qui utilisent également le service de garderie pour un autre enfant le même soir alors le prix sera de 10 € par jour.

Aide aux devoirs seulement	Prix par famille	6 €
Garderie + aide aux devoirs simultanément pour plusieurs enfants	Prix par famille	10 €

MODALITES DE RÈGLEMENT

Les parents s'engagent fermement et irrévocablement à régler tous les frais de scolarité selon le calendrier choisi et le cas échéant, les pénalités de retard. Les réinscriptions ne sont confirmées qu'après paiement intégral des sommes dues pour l'année scolaire en cours.

MODE DE RÈGLEMENT

Merci de cocher l'option choisie :

RÈGLEMENT ANNUEL en une seule fois à l'inscription : frais d'inscription (le cas échéant) + frais de scolarité + frais de fournitures scolaires et sorties. Aucune remise n'est consentie sur un règlement en une fois.

La pause méridienne et garderie feront l'objet d'une facturation mensuelle dans tous les cas.

RÈGLEMENT MENSUEL en 10 mensualités selon le calendrier suivant pour les prélèvements automatiques:

15 septembre 2018	1 ^{er} versement	Scolarité (chèque remis à l'inscription ou à la réinscription) + pause méridienne septembre + frais de fournitures scolaires et sorties + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 octobre 2018	2 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne octobre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 novembre 2018	3 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne novembre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 décembre 2018	4 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne décembre + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 janvier 2019	5 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne janvier + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 février 2019	6 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne février + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 mars 2019	7 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne mars + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 avril 2019	8 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne avril + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 mai 2019	9 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne mai + classe de découvertes (ambiances 6-12)
15 juin 2019	10 ^{ème} versement	Scolarité + pause méridienne juin + classe de découvertes (ambiances 6-12)
08 juillet 2019		Garderie mai-juin + régularisations année si nécessaire

CHOIX DE RÈGLEMENT

Merci de cocher l'option choisie :

PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE le 15 du mois en cours de septembre à juin.
Le prélèvement automatique facilitera la gestion de l'école, nous vous invitons à le privilégier.

AUTRES (chèque, espèces).

Pour le règlement par chèques, ces derniers devront TOUS (à l'exception de la garderie) être remis lors de l'inscription/réinscription de votre enfant. Les chèques et espèces seront ensuite remis à l'encaissement le 1^{er} du mois.

RETARD DE PAIEMENT

Les frais de relance et de recouvrement en cas d'impayés seront à la charge des parents.

REJET DE PRÉLÈVEMENT

Dans le cas d'un rejet de prélèvement, vous devrez régler le prélèvement rejeté majoré des frais de rejet en vigueur par chèque ou espèces immédiatement, le montant exact vous sera communiqué par le service administratif. Dans le cas de rejet de deux prélèvements consécutifs, les prélèvements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dus est immédiatement exigible.

DÉPART ANTICIPÉ

Nous vous rappelons que **toute année scolaire commencée est due.**

Par exception, seront recevables et étudiés les motifs légitimes et impérieux et cas de force majeure. Dans ce cas, vous devrez adresser au service administratif par lettre recommandée tous les justificatifs prouvant les raisons avancées (exemple : maladie, perte d'emploi, mutation professionnelle, ...etc) vous dispensant du paiement des droits de scolarité, sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé réception moyennant un préavis de 3 mois afin de permettre à l'école de trouver un autre enfant pour remplacer l'enfant partant.

Si les raisons invoquées sont acceptées, l'école pourra émettre un avoir sur une partie des droits de scolarité de l'enfant limités à ceux dus au-delà du délai de trois mois à compter de la réception par l'école du courrier recommandé avec accusé réception.

ENGAGEMENT

La signature du présent document comprenant la charte financière et les règles de vie vous engage et clôture définitivement l'inscription de votre (vos) enfant(s).

Je, soussigné(e) Mme/ M., (1^{er} parent)

Je, soussigné(e) Mme/ M., (2^{ème} parent)

Disposant de l'autorité parentale sur mon(mes) enfant(s) :

..... (1er enfant)

..... (2ème enfant)

..... (3ème enfant)

Déclarons avoir pris connaissance et compris le présent document « **REGLES DE VIE - CHARTE FINANCIÈRE 2018/2019** » de l'école Montessori de Lyon,

Nous engageons à en respecter tous les termes.

Chaque page de ce document devra être paraphée.

DATE :

SIGNATURE précédée de la mention "lu et approuvé – Bon pour accord"

AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné(e),, autorise l'Ecole Montessori de Lyon à prendre en cas d'urgence et même à défaut d'avoir pu joindre les parents et les personnes figurant sur la fiche SCOLANA, toutes les mesures nécessaires (soins, hospitalisation, intervention) à l'égard de mon/mes enfants :

Signataire (Prénom/NOM)

Date

Signature

AUTORISATION DE SORTIES

Je soussigné(e),, autorise la participation de mon/mes enfant(s) : à toutes les sorties organisées dans le cadre des activités scolaires ou extrascolaires.

Signataire (Prénom/NOM)

Date

Signature

AUTORISATION PARENTALE A DONNER A L'ECOLE EN VUE DE LA PRISE DE PHOTOS/VIDEOS DES ÉLÈVES ET DE LEUR UTILISATION SUR DES SUPPORTS IDENTIFIES

Nous, soussignés,

Mme / M., (1^{er} parent)

Mme / M., (2^{ème} parent)

Demeurant.....

Disposant de l'autorité parentale sur notre (nos) enfant(s) :

Autorisons N'autorisons pas

L'Ecole MONTESSORI de LYON

A photographier A filmer

Notre enfant (Nom, prénom).....

Notre enfant (Nom, prénom).....

Notre enfant (Nom, prénom).....

Au sein des classes de l'école et lors des sorties (classes découverte, sorties, événement culturels ou sportifs, Noël des enfants),

Et reproduire, représenter ou publier et généralement diffuser les photographies et les films contenant l'image de mon (mes) enfant(s) dans le cadre uniquement de :

- l'illustration d'événements au sein de l'école (conférence, formation)
- la publication dans le journal PDF de l'école
- la publication sur le site internet de l'école accessible avec un code personnel par famille
- la présentation d'une activité pédagogique ou d'un document de travail interne à l'école
- une exposition photographique au sein de l'école
- la page Facebook de l'école accessible avec un code personnel par famille

Cette autorisation est valable pour **toute l'année scolaire 2018/2019.**

Etant précisé que :

- ces images ou vidéos seront centralisées sur le portail intranet disponible à l'adresse : www.montessori-lyon.org auquel seuls les parents de l'Ecole MONTESSORI pourront avoir accès au moyen d'un code personnel par famille ;
- Les coordonnées de la personne en charge de centraliser les photographies et les vidéos au sein de l'école au cours de l'année scolaire 2018/2019 vous seront communiquées à la rentrée de septembre ;
- les photographies et vidéos ne seront communiquées, accessibles, vendues ni utilisées par personne ni pour un usage autre que celui exposé ci-avant ;
- les commentaires qui seraient le cas échéant reproduits en lien avec les photos ou vidéos ne pourront porter atteinte à la dignité, la vie privée ou à la réputation d'un enfant ou de sa famille ;
- chaque parent s'interdit d'utiliser, reproduire, diffuser tout ou partie des images auxquelles il aurait eu accès qui ne représenteraient pas leur(s) enfant(s).

A....., le

« Bon pour accord » et signature des parents

Chers parents,

L'école Montessori de Lyon a toujours été adhérente à l'Association Montessori de France (AMF) ; elle est signataire de la charte des établissements Montessori. Cette charte a pour premier objet de «garantir les critères d'un établissement Montessori tels que définis par l'Association Montessori Internationale auprès des enfants, des familles, des institutions et organismes de tutelle et/ou de contrôle et ainsi de représenter ces établissements auprès des ministères compétents.»

Le but de l'AMF est de grouper les personnes s'intéressant à la méthode d'enseignement et d'éducation créée par Maria Montessori et de répandre et de propager l'emploi de cette méthode en France, de révéler et de défendre les droits de l'enfant, en mettant en lumière les lois naturelles de son développement psychique et en assurant la protection de sa personnalité à travers les étapes successives de sa croissance. »

Par le choix que vous avez fait d'inscrire votre enfant dans une école Montessori, vous partagez ces intérêts, c'est pourquoi cette proposition d'adhésion à l'AMF figure dans les documents d'inscription de votre(s) enfant(s) dans notre établissement.

En cliquant sur le lien ci-dessous vous pourrez adhérer en ligne à l'AMF :

<https://www.montessori-france.asso.fr/billetterie/offre/64887-z-adhesion-personne-physique-parent-d-eleve-et-educateur-en-poste>

Cette adhésion vous permettra en particulier de recevoir le bulletin d'informations et de liaison « Le Lien Montessori » dans lequel vous pourrez également vous exprimer et partager vos expériences. Vous disposerez là d'un outil de communication et de réflexion pédagogique.

En espérant ainsi faire progresser la connaissance et la reconnaissance du projet Maria Montessori au bénéfice de tous les enfants.

